

Historiques de la criminologie et de la psychocriminologie (1)

Soumis par Stephane Desbrosses

Si l'on s'en tient à la définition qu'en donnait Blackburn[1], l'un des premiers actes de la psychocriminologie a lieu à la fin du XIX^e, lorsque Albert Von Schrenk-Notzing rappela lors du procès d'un meurtrier, que les témoins de cette affaire n'avaient pu distinguer leur discours de ce qui avait été publié dans la presse. Dès l'antiquité cependant, des faits de sciences avaient permis d'éclairer des affaires criminelles : les médecins de César avaient déjà avancés que sur les 23 coups de couteau portés à leur empereur, un seul avait été fatal. La médecine et les sciences entraient alors déjà de plein pied dans les constats et décisions judiciaires.

La construction d'une science n'est que rarement, au contraire de ce que semblent indiquer les manuels, continue et libre de contradictions. Certains développements suivent la pensée d'une époque, d'autres les précèdent ; en tous les cas, le contexte historique joue son rôle dans la compréhension d'une discipline, aussi est-il important de prendre connaissance de l'histoire de cette discipline afin de comprendre sa forme actuelle, influencée, dans le cas de la criminologie, par les considérations morales, politiques, religieuses, philosophiques et sociales. De l'antiquité à la période classique ou pré-Lombrosienne Médecine légale à travers les âges La criminologie a coutume de voir en Cesare Lombroso et son "Homme délinquant" (1876), le point de départ d'une criminologie rationnelle et scientifique. C'est oublier un peu vite l'histoire des sciences de l'homme qui vont grâce à leurs apports, constituer le terreau propice à l'émergence d'une étude scientifique du fait criminel, de son auteur et de ses conditions. Dès l'antiquité, le besoin d'établir des correspondances entre le fait criminel et sa rétribution (voir par exemple, la loi du Talion) amène les hommes à s'interroger sur les conditions du crime, sa portée, son origine. Pour répondre à ces questions, philosophie et observations tentent de préciser la genèse du crime, notamment à partir d'indices, pour remonter à une reconstruction de celui-ci, méthodologie typique de la criminologie. C'est ainsi qu'en 44 avant Jésus-Christ, les médecins de César, après son assassinat, révèlent qu'un seul coup de couteau sur les 23 donnés par les conjurés, lui aurait été fatal. Cette constatation permet de désigner, selon certains historiens, l'auteur du dernier coup, Brutus, comme l'assassin reconnu. A partir du 5^e siècle, certaines sociétés slaves et germaniques vont commencer à faire appel à un médecin pour déterminer les causes de mort. Par la suite, tandis qu'en Occident, une période à prédominance religieuse noie l'étude factuelle des crimes sous les explications et les condamnations arbitraires, des soubresauts de criminologie naissent en Orient, avec les premiers documents (1247) traitant d'une méthodologie et de procédures à suivre dans le cas de morts douteuses, dont on souhaite élucider les causes. L'Angleterre médiévale, pour des raisons morales, voit apparaître les premiers examens médico-légaux : la pratique de la pendaison ne s'appliquait plus aux femmes suspectées d'être enceintes, et dont la grossesse était confirmée médicalement. Dans le même temps, aux alentours du XVI^e siècle, apparaissaient les premiers traités de médecine en rapport avec le crime et la justice. Le siècle des Lumières et la période qui suit, allaient par la suite poser de nombreuses pierres à l'édifice de la criminologie, de par la méthodologie et la philosophie (Descartes, Newton...), mais également avec la révolution des pratiques et des conceptions médicales et psychiatriques (Pinel, Esquirol). La criminologie, dont le nom n'existait pas encore, se forgeait peu à peu en discipline scientifique. L'esprit fou : culpabilité et responsabilité

Au sortir du moyen-âge, et tandis que la médecine s'imposait peu à peu chez les juristes, les sciences de l'homme (philosophie, et les débuts de la psychiatrie et de la sociologie) vivaient un bouleversement par la remise en cause d'explications trop simplistes ou empruntées de religion, et par un débat des plus vigoureux à propos de libre-arbitre et de matérialisme. Avec la question du libre-arbitre, inévitablement, viendraient celles de la responsabilité et de la folie.

Dès la Rome antique, on trouvait dans les lois, des références à la folie, suggérant qu'elle constituait en soi une peine suffisante aux criminels qui en étaient atteints. Si lors du XIII^e siècle, plusieurs auteurs avancèrent l'idée selon laquelle le jugement d'un crime nécessitait de connaître l'intention de leurs auteurs, ce n'est qu'en 1603 que Sir Edward Coke exprima clairement le lien qui unissait la santé mentale, l'intentionnalité, à la portée criminelle d'un acte : pour lui, les "fous" ne savent pas ce qu'ils font. Conséquemment, on ne peut leur prêter des intentions criminelles.

A partir des années 1800, les conceptions de Pinel et de l'un de ses brillants élèves, Esquirol, vont permettre de traiter les "fous" non plus comme des criminels (en les emprisonnant) mais comme des malades, relevant d'institutions spécialisées et ayant avant tout autre but de prodiguer des soins. A cette époque, de grands affrontements entre juristes et médecins se jouent sur le débat de la responsabilité : Georget, par exemple, à partir des années 1820, s'inspira de la notion de monomanie d'Esquirol pour prétendre l'irresponsabilité dans des affaires de meurtres particulièrement horribles. Coupables, mais pas responsables, selon la formule consacrée, qui fera couler beaucoup d'encre et ce, encore de nos jours. *La bosse du criminel contestablement, les apports de Franz Joseph Gall vont contribuer à l'établissement d'une criminologie scientifique. On oublie souvent qu'il fut l'un des premiers auteurs à pointer le rôle du cerveau dans les comportements humains et animaliers, mais également à faire prévaloir le cortex comme la structure supérieure de la pensée, quand la majorité de ses contemporains pensaient qu'il ne constituait qu'une extension des méninges servant à protéger les ventricules. Selon cet auteur, trois parties du cerveau, aisément repérables par une crânioscopie, indiquaient la propension de l'homme au crime, l'une aux querelles et rixes, une seconde, au meurtre, une troisième, au vol. Dans son approche, Gall songeait à l'anthropométrie comme une aide à la décision judiciaire, par des moyens objectifs, et l'observation de données quantifiables. Il signalait par là la naissance d'un mouvement positiviste, selon l'expression de Lombroso, qui tentaient de s'inspirer des sciences de l'époque (médecine, anatomie comparée, zoologie) pour aider les juristes dans leurs décisions**. * Cette position a fait largement débat au cours du XVII^e siècle, certains médecins aliénistes, tels qu'Alexandre Briere de Boismont (1846), n'hésiteront pas alors à parler de brevet d'impunité pour désigner l'acquittement suivant la reconnaissance d'irresponsabilité pénale. Plusieurs exemples tragiques viendront relancer ce débat par la suite. C'est à l'occasion du procès de celui qu'on

considère comme le premier tueur en série "officiel", Joseph Vacher, en 1893, que l'irresponsabilité sera expertisée par un médecin, Guillemin, et permettra l'acquittement malgré la preuve de la culpabilité de l'accusé. Remis en liberté après un internement d'à peine quelques mois, Vacher récidive à 11 reprises au moins, avant d'être arrêté en flagrant délit. Une nouvelle commission d'experts s'assurera alors de prévenir toute récidive. De cette commission faisait notamment partie Alexandre Laccassagne, un tenant de l'école française de criminologie dont la controverse fut vive avec les conceptions de Lombroso. ** Notons que pour ces idées, Gall fut conspué par les juristes, pour cause de blasphème matérialiste contre la religion, d'atteinte aux fondements de la liberté et de la responsabilité. Notons également qu'il fut avec ses collègues phrénologues, un opposant à la peine de mort. Sources : [1] voir Criminologie, Introduction et définitions. Histoire de la criminologie Française, (1995) Laurent Muchielli. L'Harmattan. Histoire des savoirs sur le crime et la peine (1995), Christian Debuyst. De Boeck Université.

All about Forensic Psychology - David Webb